



Item	Secteur 1	Secteur 2 Contrat d'accès aux soins et OPTAM	Secteur 2	Valeurs et calendrier des augmentations
Contrat d'installation (CAIM)	Oui 50 000€ pour l'installé en groupe, MPD, CPTS, ESP	Oui	Non	25 000 € 1ère année 25 000 € 2ème année + 1250 € 1ère année + 1250 € 2ème année si hôpital de proximité + 20 % pour 20 % des éligibles
Contrat transition	Oui	Oui sur l'opposable	Oui sur l'opposable	> 60 ans installant un nouveau (collaborateur, associé, etc...) 3 ans, renouvelable une fois peut être seul +10 % du CA Clinique et technique
Contrat stabilisation (COSCOM) et de coordination	Oui	Oui	Oui % opposable	5000 € si groupe, MPD, CPTS, ESP 3 ans renouvelable + 1250 € / an si hôpital de proximité + 300 € / an pour stagiaire à taux plein
Contrat solidarité territoriale Médecin (CSTM)	Oui	Oui sur l'opposable	Oui sur l'opposable	3 ans renouvelable venir d'une zone normale 10 % du CA sur zone déplacements remboursés
Le médecin traitant de l'enfant assure les examens à 100% de 0 à 6 ans				
Forfait patientèle (RMT + FMT + MPA)	Oui	Oui	Non (perte du RMT)	1er semestre 2018 (dépend de l'avis de l'UNOCAM) si refus de celle-ci, remet à la discussion le forfait patientèle Les complémentaires informeront individuellement les patients de la somme versée au médecin. La majoration MPA (acte) transformée en forfait (capitation)
Le médecin correspondant doit être spécialiste				
MCG	Oui	Oui	Oui (seulement pour CMU/ACS)	+ 2€ au 01/07/2017
MCS	Oui	Oui	Oui (seulement pour CMU/ACS)	+ 2€ au 01/07/2017
Adressage dans les 48h				
MUT Généraliste vers spécialiste	Oui	Oui	Oui (seulement pour l'opposable)	+ 5€ au 01/01/2018
MCU Spécialiste consulté	Oui	Oui	Oui (seulement pour l'opposable)	+ 15€ au 01/01/2018
Forfait structure	Oui	Oui	Oui	1750€ maximum en 2017 2918€ maximum en 2018 3500€ maximum en 2019 La caisse financera si l'UNOCAM accepte le nouveau forfait patientèle sinon les partenaires renégocieront
ROSP	Oui	Oui	Oui	
MMG (généraliste)	Oui	Oui	Non	+ 2€ au 01/05/2017 Majoration pour généraliste pour faire le passage à 25€. L'acte de base reste à 23€. Un code Sésam Vitale sera automatiquement appliqué aux majorations.
MEG (généraliste)	Oui	Oui	Oui	+ 2€ au 01/05/2017 Se substitue à MNO et MGE, réévalue la MGE de 2€ de 0 à 6 ans
NFP (pédiatre)	Oui de 0 à 2 ans	Oui	Oui	+ 5€
NFE (pédiatre)	Oui de 2 à 16 ans en accès direct	Oui	Non	+ 5€ au 01/04/2017 + 1€ au 01/07/2017 +1€ au 01/01/2018 (en fait + 2€ de la MNP et MPE)

MEP (pédiatre)	Oui de 0 à 6 ans	Oui	Non	+ 4€ au 01/05/2017
MRT	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	+ 15€ au 01/01/2018
CCP (généraliste, gynécologue, pédiatre)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
CSO (médecin traitant)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
COE (généraliste, pédiatre)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
CSM (pédiatre)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
La C2	Oui	Oui	Oui	+ 2€ au 01/10/2017 + 2€ au 01/06/2018
PEG (endocrinologue, gynécologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
TCA (endocrinologue, pédiatre)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PCT (neurologue, MPR)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
SLA (neurologue, MPR)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
SGE (rhumatologue, MPR, chirurgien)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PPN (neurologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PAD (pneumologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PPR (Rhumatologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MSP (pédiatre)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MPS (gynécologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
U 45 (urgentiste)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
MTA (MPR)	Oui	Oui	Oui	+ 23€ au 01/11/2017
MCE (endocrinologue)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	+ 16€ au 01/11/2017

PCT (pneumologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
	Première consultation tuberculose			
MAV (dermatologue, rhumatologue, médecine interne)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
	Première consultation atteinte viscérale, vascularite de pathologie auto- immune			
PTG (vasculaire)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
	Première consultation thrombophilie grave			
POG (ophtalmologiste)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
	Première consultation de pathologie oculaire grave			
FMP (pneumologue)	Oui	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
	Première consultation fibrose, mycose			
XXX (tout médecin)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Première consultation cancer, neurodégénératif grave d'information			
PIV (tout médecin)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Première consultation HIV			
PSA (rhumatologue)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Première consultation biothérapie pour SPA			
IGR (néphrologue)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Dossier de greffe rénale			
MGC (gynécologue - obstétricien)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Diagnostic malformation anténatale			
CPM (chirurgien)	Oui	Oui	Non	+ 30€ au 01/01/2018
	Consultation malformation pédiatrique			
EPH (pédiatre)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	60€ au 01/01/2018
	Enfant pathologie grave handicap (1 fois par trimestre)			
CGP (pédiatre)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	60€ au 01/01/2018
	Jusqu'à 7 ans, suivi pathologies congénitales graves (2 fois par an)			
VL (médecin traitant)	Oui	Oui	Oui	60€ au 01/11/2017
	Handicap sévère moteur ou intellectuel, AVC			
MPA (tout médecin sauf acupuncteur, homéopathe, médecin physique, gériatre, médecin thermaux)	Oui	Oui	Non	+ 5€ (date non précisée)
	Plus de 80 ans - hors médecin traitant Pour le médecin traitant (y compris cas MEP) c'est le forfait patientèle qui s'applique.			
Télémédecine	Oui	Oui	Non précisé	Au plus tard au 31/012/2017
	Travaux à réaliser			
Valeur et calendrier des augmentations				
Cnpsy	+ 2€ au 01/07/2017			
Forfait patientèle	1er semestre 2018 (dépend de l'avis de l'UNOCAM) si refus de celle-ci, remet à la discussion le forfait structure en 2017			

MCS PSY	+ 50 centimes au 01/07/2017	+ 50 centimes au 01/01/2018
C2 PSY	+ 2€ au 01/10/2017	+2€ au 01/06/2018
C3 (PU/PH)	+ 1€ au 01/04/2017	+ 1€ au 01/12/2017